

PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES

### NICOLE BRICQ MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR

ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.commerce-exterieur.gouv.fr

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 9 janvier 2013 N° 330/136/284

# L'attractivité, une ambition partagée pour renforcer l'emploi et l'activité en France

Avec 20 000 entreprises étrangères sur son sol et 700 décisions nouvelles d'investissements étrangers créateurs d'emploi par an, la France est une destination de premier ordre pour les investissements directs étrangers. Dans un environnement mondial caractérisé par une mobilité croissante du capital international et des talents et par une concurrence renforcée entre les économies, le Gouvernement souhaite consolider la place de « leader » de la France en Europe pour les investissements industriels et améliorer sa performance concernant les autres investissements créateurs de valeur. Il se fixe un objectif collectif de 1000 décisions d'investissements ciblant annuellement la France d'ici 2017, et l'accueil chaque année de 300 entreprises non encore implantées sur le territoire.

Le Gouvernement place ainsi l'attractivité de nos territoires et de notre économie au cœur de la politique de reconquête qu'il a engagée avec le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement assurera d'abord la mise en œuvre des mesures clés du Pacte qui renforceront l'attractivité du territoire français, notamment :

- la mise en place dès janvier 2013 du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi;
- la stabilité de cinq dispositifs fiscaux essentiels pour les entreprises, en particulier du Crédit d'impôt recherche, et la simplification des démarches et de l'environnement administratif des entreprises;
- le financement des entreprises et de l'innovation, grâce à la Banque Publique d'Investissement et aux nouveaux investissements d'avenir consacrés aux innovations de ruptures et aux technologies de demain.

#### Au-delà, le Gouvernement s'engage à :

- 1. Faciliter l'accueil des talents étrangers et des visiteurs professionnels, avec la mise en œuvre d'un nouveau « Passeport Talents » renforçant l'efficacité, la simplicité et la cohérence des dispositifs d'accueil existants ;
- 2. Attirer les investisseurs de long terme et construire des relations partenariales équilibrées autour de projets d'investissement durables sur notre territoire, utiles pour l'économie française et le redressement productif;
- 3. Faire de l'excellence numérique et environnementale des nouveaux facteurs d'attractivité, grâce notamment au déploiement du Très Haut Débit, à la création de « quartiers numériques » et au développement des projets de ville durable ;
- 4. Promouvoir l'image de la France et de ses territoires dans le cadre de la « Marque France » comme outil fédérateur au service de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité de notre pays et poursuivre les campagnes engagées telles « Say oui to France ».



L'attractivité de nos territoires et de notre économie est une ambition partagée. Pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs ambitieux que le Gouvernement s'est fixés, tous les acteurs de la politique publique d'attractivité du territoire, Ministres, services et agences de l'Etat, Collectivités locales et Agences de développement régional, doivent se mobiliser ensemble.

Enfin, le Conseil stratégique de l'attractivité se réunira d'ici la fin du premier semestre 2013. Cette instance associe une vingtaine de dirigeants de groupes internationaux consultés sur leur appréciation de la compétitivité de la France et invités à émettre des recommandations pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

#### Contacts presse:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI : Safia OTOKORÉ – 01 53 18 40 82 Laurent FARY – 01 53 18 41 84

Cabinet de Nicole BRICQ : Perrine DUGLET – 01 53 18 46 89

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : Marianne ZALC-MULLER - 01 53 18 45 13

Sandra RENARD



# L'attractivité, une ambition partagée pour renforcer l'emploi en France

Mercredi 9 janvier 2013

Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Économie et des Finances

Nicole BRICQ, Ministre du Commerce extérieur

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement productif



# Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

L'économie française a de grands atouts : des pôles industriels d'excellence mondiale, des grands groupes puissants très développés à l'international, un tissu dynamique de PME innovantes, une recherche scientifique reconnue mondialement et des formations supérieures et techniques de grande qualité, une productivité horaire du travail importante, des infrastructures de qualité, des services publics et une énergie électrique facteurs d'attractivité.

Mais elle est confrontée au double défi de la croissance et de l'emploi, dans un environnement économique international dégradé.

Le « Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » annoncé par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, le 6 novembre dernier, vise à redonner aux entreprises qui opèrent en France les moyens de se repositionner de manière offensive et durable dans la compétition internationale, tout en concourant à la compétitivité de l'économie nationale.

Construit autour de huit leviers de compétitivité et de trente-cinq décisions concrètes, il renforce l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers, en apportant des réponses à leurs préoccupations et attentes dans au moins quatre domaines.

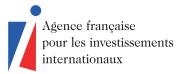
#### 1. La réduction de l'impôt et des coûts de l'entreprise

• Un allègement du coût du travail de 20 Mds€ par an, pour relancer l'investissement et la création d'emploi. Cette mesure massive et sans précédent sera mise en place via un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Le montant du CICE sera calculé, dès 2013, en proportion de la masse salariale de l'entreprise, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC (4% en 2013, puis 6% à partir de 2014).

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui le demandent pourront bénéficier de l'effet en trésorerie de cet allègement dès 2013.

Par ailleurs, est prévue une modernisation de l'impôt sur les sociétés : caractérisé par un taux élevé et une assiette réduite, cet impôt fera l'objet d'une réflexion pour lui donner, à rendement constant, une assiette plus large, avec des taux qui devront être modulés. L'objectif est d'assurer une convergence européenne en cette matière.



#### 2. L'accès à des financements performants et de proximité

• La création de la Banque Publique d'Investissement (BPI) début 2013 offrira aux entreprises un service de financements de proximité à l'aide d'une palette élargie d'instruments financiers et de conseils pour intervenir à tous les moments du développement de l'entreprise, en particulier les PME et ETI.

La BPI aura une capacité d'intervention de 42 Mds€. Par son intermédiaire, les PME auront un meilleur accès aux ressources du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) dans le cadre du redéploiement de près de 2 Mds€ de nouveaux financements vers cinq priorités¹.

Afin de répondre aux besoins en fonds propres des entreprises tout en respectant leur choix de gouvernance, la BPI développera une activité de capital-risque. Une bourse des PME sera créée pour faciliter l'accès de ces entreprises et celui des ETI aux marchés des capitaux.

- Une nouvelle garantie publique permettant d'apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME sera mise en place par la Banque Publique d'Investissement (BPI).
- L'établissement d'un plan d'action pour lutter contre l'allongement des délais de paiement. L'Etat, pour sa part, s'engage à réduire ses propres délais de paiement, afin d'atteindre un délai de 20 jours en 2017.

#### 3. Le renforcement des incitations et soutiens à l'innovation

- Le crédit d'impôt recherche (CIR), de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et de 5 % au-delà de ce montant, est étendu aux dépenses d'innovation pour les PME, dès 2013 (taux de 20%, dans la limite de 400 000 €).
- Le renforcement des moyens du transfert de la recherche vers le tissu économique : un programme cohérent en faveur du transfert de la recherche publique sera mis en place afin de renforcer l'impact économique de la recherche publique<sup>2</sup>.

Les moyens engagés par l'Etat seront renforcés pour amplifier le passage de l'innovation à l'industrialisation au sein des entreprises. L'Etat confirme le financement des pôles de compétitivité.

- La BPI mobilisée pour le financement de l'innovation: le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) proposera à la BPI de devenir l'opérateur d'un nouveau programme en faveur de l'innovation, dont un volet d'innovation de rupture destinée à faire émerger dans les dix prochaines années, autour de projets technologiques ambitieux, de nouveaux secteurs de pointe (par exemple ingénierie cellulaire, robotique, matériaux avancés ou pile à combustible), à forte croissance et à forte intensité technologique.
- La diffusion des technologies et usages du numérique : le Programme des Investissements d'Avenir accélérera, par de nouveaux appels à projets, le développement des technologies numériques cœur de la filière (édition logicielle, calcul intensif, logiciel embarqué, cyber-sécurité, informatique en nuage...) et favorisera leur utilisation par les PME grâce à des prêts bonifiés. L'Etat lancera de grands projets d'"e-administration" (par exemple "e-santé", ou "e-éducation") pour soutenir le déploiement de ces technologies.

<sup>(1)</sup> Innovation et filières, technologies génériques, transition énergétique, santé et économie du vivant, formations et économie sociale et solidaire.

<sup>(2)</sup> Prise en compte dans les carrières, diffusion de la culture de l'innovation, gestion simplifiée de la propriété intellectuelle, priorité à la diffusion de technologies vers le tissu économique et au transfert par la création d'entreprises issues de la recherche publique, renforcement de la recherche sur l'économie de l'innovation.

• L'affirmation des pôles de compétitivité à l'échelle internationale : ancrés dans les territoires et fondés sur le partenariat Recherche-Entreprise, ils sont appelés à devenir les fers de lance de l'innovation, à participer à la structuration des filières et à se mobiliser pour la réindustrialisation.

Pour ce faire, les contrats d'objectifs 2013-2015 avec les autorités orienteront leur activité vers le produit et le service final et la concentreront sur des projets ou prototypes destinés in fine au marché. Ces pôles se positionneront à l'échelle internationale sur les secteurs de pointe et les technologies clés, et accueilleront les entreprises internationales du secteur industriel.

- L'accompagnement du développement des PME innovantes : l'objectif est de doubler le nombre de créations d'entreprises de croissance d'ici à cinq ans. Un statut fiscal des entrepreneurs sera créé, en particulier pour l'imposition des plus-values mobilières. Le préfinancement du crédit impôt recherche (CIR) sera généralisé pour les PME. Enfin, le dépôt de brevets par les PME sera encouragé, et plus globalement leurs actions en matière de propriété intellectuelle.
- Le déploiement du très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire : un schéma de déploiement concret du très haut débit numérique, échelonné dans le temps et dans l'espace, et coordonné entre l'ensemble des acteurs (opérateurs, collectivités territoriales, État) sera présenté et mis en œuvre en février 2013.

## 4. La simplification et la stabilisation de l'environnement réglementaire, administratif et fiscal

#### 4.1. Simplifier

• Un accueil facilité pour les talents étrangers et les visiteurs professionnels qui contribuent au rayonnement et au dynamisme de l'économie française : un "Passeport Talents" sera créé pour attirer les talents étrangers. Les processus de délivrance des visas pour les touristes d'affaires seront portés aux meilleurs standards européens. Le Gouvernement étudiera par ailleurs le moyen de faciliter l'entrée sur le territoire des équipes techniques et artistiques étrangères nécessaires à la réalisation des tournages sur le sol national.

Davantage de partenariats avec les entreprises et chambres de commerce seront conclus par les postes diplomatiques et consulaires afin de faciliter et de fluidifier les procédures d'obtention des visas pour les visiteurs professionnels.

- Une réduction des délais d'instruction des grands projets d'investissement internationaux : dans le respect des exigences environnementale, sociale et de concertation, la coordination, la rapidité et la sécurité juridique des procédures publiques seront améliorées pour réduire les délais d'instruction des dossiers d'investissement en France.
- La simplification des démarches des entreprises et de leur environnement administratif. A ce titre, l'action des centres de formalités des entreprises sera renforcée pour améliorer l'accueil physique, avec un relais numérique unique pour cet accompagnement ("guichet-entreprises.fr").

Les procédures applicables à l'immobilier d'entreprises seront simplifiées et accélérées. La déclaration sociale nominative unique sera mise en œuvre au plus tard en 2016. L'information sur l'offre de services en matière d'aides, de financement et de démarches à l'export sera améliorée.

Un annuaire harmonisé des données demandées aux entreprises (en lien avec le référentiel des données sociales) permettra d'identifier pour chacune une administration référente, chargée d'être "source" pour les autres administrations. Objectif de ce dispositif appelé « Dites-le-nous une seule fois » : éviter aux entreprises d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations.

#### 4.2. Stabiliser

#### • La stabilisation de cinq dispositifs fiscaux clés pour l'investissement et la vie des entreprises :

⊳ les incitations aux investissements dans les PME dans le cadre de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune ;

⊳ les dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprise (réductions de droits de succession et d'impôt de solidarité sur la fortune, "pactes d'actionnaires") ;

Description de la recherche et l'innovation : le crédit d'impôt recherche récemment renforcé, (extension dès 2013 aux dépenses d'innovation pour les PME avec un taux de 20% dans la limite de 0,4 M€) et les exonérations relatives aux Jeunes Entreprises Innovantes, ramenées à leur niveau plus favorable d'avant 2011;

⊳ la contribution économique territoriale (CET), qui a remplacé la taxe professionnelle, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales et dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités.

#### • Par ailleurs, ont été décidés :

 $\triangleright$  la prolongation des dispositifs de crédits d'impôt en matière de tournages de films et de productions audio-visuelles (crédit d'impôt cinéma et audiovisuel - CICA, crédit d'impôt cinéma international - CII) et leur adaptation pour renforcer l'attractivité du territoire et stimuler les filières techniques concernées ; le plafond du crédit d'impôt de 20% pour la production de films internationaux est porté de 4 à 10 M $\in$  par film, d'ici 2014.

⊳ le maintien de l'avantage compétitif que le modèle énergétique français, appelé à une nécessaire transition, procure aujourd'hui au tissu productif, en particulier pour les industries électro-intensives.

⊳ le lancement d'une « Marque France », destinée notamment à promouvoir l'excellence française, atout pour l'attractivité économique et touristique de la France.

Dans le même temps, le Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi souligne l'objectif d'une action publique exemplaire, au travers, notamment du redressement des finances publiques, afin d'assurer un environnement financier stable pour les entreprises.

Il prévoit la **poursuite des réformes de structure**, par exemple dans les transports, le logement, l'énergie, le fonctionnement des marchés de biens et services.

La justice commerciale sera rendue plus efficace. L'achat public sera mobilisé pour accompagner le développement des petites et moyennes entreprises de croissance innovantes. L'offre des formations sera adaptée aux besoins de compétences des entreprises.

La Grande **Conférence sociale de juillet 2012** a ouvert la voie à une réforme du marché du travail, préparée par **une négociation entre partenaires sociaux**, qui doit assurer aux entreprises les facultés d'adaptation dont elles ont besoin et apporter aux salariés les sécurités nécessaires.

# La France, un pays ouvert aux investissements et talents étrangers

# La France aux premiers rangs en Europe

- •• 1 ère destination des investissements étrangers dans l'industrie (Baromètre de l'attractivité européenne, Ernst & Young, 2012)
- •• 1<sup>er</sup> rang pour le soutien à la R&D (KPMG, Choix concurrentiels, 2012)
- •• 1 ère destination touristique (OMT, 2012)
- •• 1<sup>er</sup> rang pour la création d'entreprises (Eurostat)
- •• 2<sup>ème</sup> rang pour la qualité de vie (International living, 2011)
- .. 2<sup>ème</sup> pays d'accueil des étudiants étrangers (Campus France, Commission européenne, Unesco, 2012)
- .. 4<sup>ème</sup> productivité horaire de la main-d'oeuvre (Conférence Board, 2012)
- •• 1 ère pour la qualité de son électricité, sa disponibilité et son accès (KPMG et Institut Choiseul, 2012)

### **Sommaire**

#### Le choix de l'ouverture à l'Europe et au monde 6

Une économie performante au coeur de l'Europe 7 Une destination de premier rang pour les investisseurs et talents étrangers 11 Un environnement favorable aux entreprises 15

#### Le choix de l'innovation et de l'excellence technologique 18

Les pôles de compétitivité 19 La mobilisation pour la recherche et l'innovation 20 Priorité à l'économie numérique et à la croissance durable 23

#### Le choix des talents et de la compétitivité 26

Une structure de coûts compétitive 27 Une main-d'oeuvre qualifiée et productive 31 Des infrastructures d'excellence 35

L'Agence française pour les investissements internationaux 38

# [Edito]

Dans la compétition pour attirer les investissements internationaux porteurs d'emplois, de valeur ajoutée et de talents, l'avantage va aux pays dont le « mix d'attractivité » est complet et solide.

C'est le cas de la France, un des rares pays européens à disposer d'atouts structurels aussi nombreux.

La crise leur a redonné du poids, qu'il s'agisse des services publics efficaces, d'excellentes infrastructures, d'une base technologique diversifiée, d'une main-d'œuvre qualifiée et productive, d'une démographie parmi les plus dynamiques d'Europe, marque de confiance dans l'avenir.

Pays reconnu pour sa qualité de vie, la France est choisie par treize entreprises étrangères, chaque semaine en moyenne, pour de nouveaux investissements créateurs d'emploi. Elle occupe la première place en Europe pour l'accueil des investissements étrangers dans les activités industrielles.

Parce que la concurrence entre territoires, en Europe comme dans chacun des Etats membres, se joue sur les terrains de la compétitivité, de l'efficacité administrative et de l'accueil, le « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » annoncé par le Premier ministre le 6 novembre dernier, tout comme la mise en place de la Banque Publique d'Investissement, confortent la place de la France au cœur du jeu européen.

Mais l'attractivité est aussi affaire d'image et de perceptions. Puisse le présent document, recueil de « faits et chiffres » sur l'attractivité française à destination des investisseurs étrangers, contribuer à réduire les écarts entre perceptions et réalité, en restituant l'image d'une France ouverte, compétitive et innovante au cœur du marché européen.

David Appia

Ambassadeur délégué aux investissements internationaux Président de l'Agence française pour les investissements internationaux

# 1. Le choix de l'ouverture à l'Europe et au monde

Au cœur du premier marché du monde, la France offre une base de rebond idéale vers les marchés européens, mais aussi vers ceux d'Afrique et du Moyen-Orient.

# Une économie performante au coeur de l'Europe

#### Une économie forte et diversifiée

#### Une économie et un marché dynamiques

- •• 2e économie en Europe et 5e au monde (source : FMI, 2012) ; 2e marché d'Europe, de 65 millions d'habitants (source : Eurostat, 2012) ;
- •• 1re destination touristique mondiale pour 79,5 millions de visiteurs (source : OMT, 2012);
- •• 2e taux de fécondité en Europe ; la France est à l'origine de plus de la moitié de l'excédent démographique naturel de l'Union européenne (source : Eurostat, 2012) ;
- •• par ses territoires d'outre-mer, un pays présent sur tous les océans ; la seconde zone économique exclusive du monde (11 millions de km²) derrière celle des Etats-Unis.

#### Des secteurs industriels d'excellence

- •• 1er rang en Europe pour l'industrie aéronautique, l'aérospatial et le nucléaire (sources : Eurostat, 2012 ; PWC, 2011) ;
- •• 2e place en Europe pour l'industrie agroalimentaire et l'industrie chimique (sources : ministère de l'Agriculture, 2010 ; UIC 2012) ;
- •• 3e place en Europe pour les secteurs des TIC et du médicament (sources : EITO, 2010 ; LEEM 2012).

#### Des entreprises françaises souvent « leaders » dans leur secteur

- •• 32 entreprises françaises parmi les 500 premières (Allemagne : 32 ; Royaume-Uni : 26). La France au 4e rang mondial, à égalité avec l'Allemagne (source : Fortune Global 500, 2012) ;
- •• 13 entreprises ou institutions françaises parmi les 100 premières entités innovantes du monde (Classement Thomson Reuters 2012). La France à la première place en Europe, devant la Suède (3), la Suisse (3) et l'Allemagne (1).

#### Au cœur de la première puissance économique du monde

- •• Le PIB cumulé des 27 Etats membres de l'Union européenne dépasse celui des Etats-Unis (source : FMI, 2012) ; le marché unique européen compte plus de 500 millions de consommateurs à fort pouvoir d'achat ;
- •• L'Union européenne est la 1re zone d'attraction de l'investissement international : 425,3 Mds\$ d'IDE entrants en 2011, soit près de deux fois plus que les Etats-Unis. Elle a capté 14 % des investissements en provenance des pays émergents (BRICS), contre 5 % pour les Etats-Unis (source : CNUCED, 2012) ;
- •• Une puissance technologique, qui compte un million et demi de chercheurs, soit 100 000 de plus que les Etats-Unis et plus du double des effectifs japonais. La part des dépenses de R&D dans le PIB est inférieure, dans l'Union européenne, à celle des Etats-Unis ou du Japon, mais les dépôts de brevets triadiques (protection assurée en Europe, en Amérique du Nord et au Japon) par des entreprises européennes sont en nombre comparable (source : OCDE, 2010 et 2011);
- •• Une Europe déterminée à approfondir l'union économique et monétaire et à réduire les déficits publics (équilibre à l'horizon 2017, pour la France), mobilisée autour du pacte pour la croissance (120 Mds€) adopté en juin 2012 par le Conseil européen.

#### Paris, première place financière de la zone euro

- •• La 1re plate-forme boursière, la principale porte d'entrée aux marchés de l'euro, et la 2e place en Europe pour la présence d'entreprises financières étrangères (500 banques et institutions financières) (source : Paris Europlace, 2012) ;
- •• Le 2e pôle mondial pour la gestion d'actifs financiers (avec 2 600 Mds€ sous gestion). Quatre gestionnaires d'actifs français figurent dans le « Top 20 mondial » de ces institutions : Amundi, AXA Investment Managers, BNP Paribas Investment Partners, Natixis AM (source : Paris Europlace, 2012);
- •• 4 établissements financiers français dans le « Top 50 » des établissements les plus sûrs au monde, selon le « Global Finance Magazine » (août 2012) : Caisse des Dépôts et Consignations (6e), Banque Fédérative du Crédit Mutuel (36e), La Banque Postale (43e), BNP Paribas (47e).



La France figure dans le trio de tête en Europe pour l'accueil des investissements étrangers créateurs d'emploi, et à la première place pour l'accueil de ces projets dans le secteur industriel.

(source : Ernst & Young, Baromètre de l'attractivité européenne 2012)

Destination privilégiée de l'investissement international, elle a adapté sa réglementation, pour faciliter l'accueil des compétences et des talents étrangers.

# Une destination de premier rang pour les investisseurs et talents étrangers

#### Une économie ouverte et attractive

#### Une ouverture ancienne aux investissements étrangers

- •• Les entreprises étrangères s'implantent en France dès le XIXe siècle. Exemples : Generali (Italie), en 1832 ; D. Haviland (Etats-Unis) en 1842 ; JP Morgan (Etats-Unis) en 1868 ; Solvay (Belgique) en 1872 ; Nestlé (Suisse) en 1868 ; Ciba (Suisse) en 1876 ; Mitsui & Co (Japon) en 1878 ; Bosch (Allemagne) en 1899 ;
- •• Depuis lors, les implantations se multiplient dans tous les secteurs, en provenance de 132 pays. Exemples: IBM (Etats-Unis) en 1914; Barclays Bank (Royaume-Uni) en 1917; Castrol (Royaume-Uni, Groupe BP) en 1920; Fiat (Italie) en 1930; Coca-Cola (Etats-Unis) en 1933; The Walt Disney Company (Etats-Unis) en 1951; Ferrero (Italie) en 1959; Mitsubishi (Japon) en 1960; Ajinomoto (Japon) en 1974; General Electric (Etats-Unis) en 1974; IKEA (Suède) en 1981; Toyota (Japon) en 1998.

**Disneyland Paris,** implanté en 1992 au coeur de l'Europe, a accueilli plus de 250 millions de visiteurs depuis son ouverture.

Toyota a investi plus de 900 millions d'euros depuis 1999 dans son usine de Valenciennes.

#### Un des pays les plus ouverts à l'investissement international

- •• En Europe, la France est le 1<sup>er</sup> pays pour l'accueil des investissements étrangers dans le secteur industriel (souce : Ernst & Young, Baromètre de l'attractivité, 2012) ;
- •• La France est au 4e rang mondial derrière les Etats-Unis, la Chine et le Royaume-Uni pour le stock d'IDE (source : CNUCED, World Investment report, 2012); le rapport stock d'IDE/PIB place la France (39 %) devant les Etats-Unis (23 %), l'Allemagne (20 %) et le Japon (4 %) (source : CNUCED, 2012);
- •• Les Etats-Unis et l'Allemagne sont les deux premiers pays d'origine de l'investissement étranger créateur d'emploi en France. En 2011, 149 entreprises américaines et 120 sociétés allemandes ont choisi la France (source : Rapport 2012 sur les investissements étrangers en France, AFII).

#### Des entreprises étrangères dynamiques en France

- Plus de 20 000 sociétés sous contrôle étranger opèrent en France (source : INSEE, 2012);
- •• Elles sont très représentées parmi les sociétés de grande taille (32 % des entreprises de plus de 5000 employés sont, en France, d'origine étrangère) et celles de taille intermédiaire (28 % des ETI, entreprises de 250 à 5 000 salariés, sont des filiales de sociétés étrangères) (source : INSEE, 2012);
- •• Si elles ne comptent que pour 1 % du nombre total d'entreprises en France, les entreprises étrangères implantées emploient près de 2 millions de personnes (soit 13 % de la population salariée), assurent un tiers des exportations françaises et réalisent 20 % du total de la R&D développée par les entreprises en France (source : INSEE) ;
- •• Les cinquante premiers groupes étrangers implantés en France emploient, ensemble, près de 500 000 personnes. Parmi les vingt entreprises étrangères qui comptent chacune plus de 10 000 salariés en France : Fiat, General Electric, Volvo Trucks, Walt Disney Company, United Technologies, Kingfischer, ISS.

#### Pour faciliter la mobilité internationale, des titres de séjour pluriannuels

- •• La carte « compétences et talents » : titre de séjour valable trois ans et renouvelable, pouvant bénéficier, sous certaines conditions, au ressortissant étranger nommé dirigeant d'une société filiale en France. La famille accompagnante se voit délivrer la carte de séjour « vie privée et familiale » d'une durée de validité de trois ans ;
- •• La carte de séjour « salarié en mission » : ce titre de séjour d'une validité de trois ans, renouvelable, est spécialement dédié à la mobilité intra-groupe. Il bénéficie sous certaines conditions aux salariés détachés, ou sous contrat de travail avec la filiale en France. La famille accompagnante bénéficie de la carte de séjour pluriannuelle « vie privée et familiale » ;
- •• La « carte bleue européenne » : ce titre de séjour d'une durée de trois ans est réservé aux salariés hautement qualifiés (justifiant d'au moins trois ans d'études supérieures ou de cinq années d'expérience professionnelle, et dont la rémunération brute est égale ou supérieure à 4 400 € par mois). Le détenteur d'une « carte bleue européenne » délivrée par un Etat membre peut, à l'issue d'une période de 18 mois, demander un titre similaire dans un autre Etat membre.

Le « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » de novembre 2012 prévoit la mise en place d'un « Passeport Talents » qui facilitera l'accueil de compétences exceptionnelles venues de l'étranger, ainsi que la mise aux meilleurs standards européens des processus de délivrance des visas.

#### Le « guichet unique » de l'OFII

- •• L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), point de contact unique pour les bénéficiaires des cartes « salarié en mission », « compétences et talents » et « carte bleue européenne » dans huit départements: Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Rhône, Haute-Garonne, Isère, Nord et Puy-de-Dôme ;
- •• L'OFII, interlocuteur unique des employeurs pour l'ensemble des formalités d'immigration (autorisation de travail, visite médicale et remise du titre de séjour).

#### **Autres dispositions**

- •• Pour les missions de courte durée : les sociétés étrangères qui détachent régulièrement leurs salariés dans leurs filiales en France peuvent demander une autorisation de travail valable 12 mois, assortie d'un visa court séjour à entrées multiples de la même durée. Le visa et l'autorisation de travail permettront des séjours de 3 mois en France pour l'exercice d'une activité professionnelle, par période de 6 mois ;
- •• Pour les longs séjours : certaines catégories de ressortissants, tels que les étudiants ou les travailleurs temporaires, se voient délivrer un visa long séjour valant titre de séjour, dont la durée de validité est comprise entre 3 et 12 mois. Ils sont dispensés de se présenter en préfecture la première année pour demander une carte de séjour ;
- •• Les étudiants titulaires d'un diplôme au moins équivalent au « master » peuvent bénéficier, à l'issue de la validité de la carte de séjour « étudiant », d'une autorisation provisoire de séjour valable six mois, permettant d'exercer un emploi en relation avec la formation en France, puis de bénéficier du statut « salarié » à l'issue de la validité de la carte de séjour « étudiant ».

Le « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » de novembre 2012 prévoit le lancement d'une « Marque France » destinée à promouvoir l'excellence française, atout pour l'attractivité économique et touristique de la France.

La qualité du cadre juridique, l'efficacité des infrastructures et des services publics et les avancées réalisées sur le front de la simplification administrative ont transformé l'environnement des affaires en France.

Les créations d'entreprises sont parmi les plus nombreuses en Europe.

# Un environnement favorable aux entreprises

Le Gouvernement a décidé le 19 décembre 2012 d'engager une remise à plat ordonnée, cohérente et intelligente de l'action publique, qui s'inscrit dans la durée et dans le respect de ses engagements en matière de finances publiques. Tel est l'enjeu du chantier de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), qui va notamment permettre de simplifier les normes pour les entreprises et mettre le numérique au service de l'efficacité de l'action publique.

#### Une simplification des démarches administratives pour les entreprises

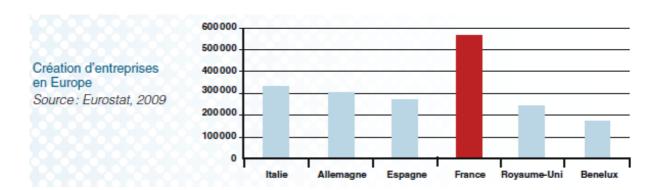
- •• Les normes en vigueur seront simplifiées par un programme pluriannuel de simplification des normes :
- Pour une norme créée, une norme sera supprimée pour limiter l'inflation normative ;
- •• Installation d'un dispositif permanent de consultation des entreprises et un groupe interministériel de coordination des simplifications pour les entreprises afin de recueillir, élaborer et piloter les mesures de simplification ;
- •• Des déclarations sociales unifiées dès le premier trimestre 2013 avec le remplacement de 10 déclarations sociales d'ici 2016 :
- Pour mesurer la qualité du service public, un baromètre indépendant à destination des usagers (dont les entreprises) sera présenté en mars 2013.

#### L'e-gouvernement au service des entreprises

- Portail « guichet-entreprise.fr » : l'action des centres de formalités des entreprises sera renforcée pour améliorer l'accueil physique, avec un relais numérique unique pour cet accompagnement ;
- •• Portail « impots.gouv.fr » pour le règlement par Internet de leurs impôts par les entreprises. En 2011, près de 85 % de la TVA et de l'impôt sur les sociétés ont été recouvrés par télé-règlement (en hausse de 10 points par rapport à 2010) ;
- Portail « Net-entreprises » (www.net-entreprises.fr), pour permettre aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer et de régler, par internet et de manière sécurisée, simple et gratuite, les déclarations obligatoires auprès des différents organismes sociaux ;
- Développement des procédures dématérialisées facilité par la signature électronique dans les marchés publics.
- •• « Dites-le nous une seule fois » : annoncé en novembre 2012, un annuaire harmonisé des données demandées aux entreprises sera constitué afin d'éviter aux entreprises d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations ;
- • « Portail unique d'aide » en mars 2013.

#### Une forte dynamique entrepreneuriale

- •• 550 000 entreprises créées en France en 2011, dont 290 000 auto-entrepreneurs ;
- •• La France, premier pays d'Europe pour les créations d'entreprises (source : Eurostat, 2009).



#### Un accès à des financements performants et de proximité

- •• La Banque Publique d'Investissement (BPI) offrira aux entreprises, en particulier les PME et ETI, un service de financement de proximité, à l'aide d'une palette élargie d'instruments financiers et de conseils pour intervenir à tous les moments de leur développement. La BPI a une capacité d'intervention de 42 Mds€ :
- •• Une garantie publique, mise en place par la BPI, apportera plus de 500 M€ de trésorerie aux PME.
- •• Une mobilisation pour le financement de l'innovation : le Programme d' Investissements d'Avenir (PIA) mobilisera de nouveaux moyens pour accompagner les entreprises dans le financement de leur innovation et dans l'industrialisation des produits issus de la R&D.
- •• Un nouveau programme en faveur de l'innovation, dont un volet d'innovation de rupture, devra faire émerger dans les dix prochaines années, autour de projets technologiques ambitieux, de nouveaux secteurs de pointe (ingénierie cellulaire, robotique, matériaux avancés ou pile à combustible, par exemple) à forte croissance et à forte intensité technologique.

#### Un marché du travail qui évolue par la négociation

- •• La durée du travail des cadres et des salariés disposant d'une réelle autonomie dans leurs fonctions peut, sous certaines conditions, être fixée sur une base forfaitaire en heures ou en jours, sur la semaine, le mois ou l'année ;
- •• Une entreprise qui souhaite recruter pour une durée limitée peut, selon les cas, recourir à une agence d'intérimaires ou conclure un contrat à durée déterminée avec le salarié (CDD). Le CDD « à objet défini » permet l'embauche de cadres ou d'ingénieurs pour la réalisation d'un projet ou d'une mission donnée, sur une durée comprise entre 18 et 36 mois ;
- •• L'employeur et le salarié peuvent d'un commun accord décider de la rupture conventionnelle du contrat de travail ;
- •• La Grande Conférence sociale de juillet 2012 a ouvert la voie à une réforme du marché du travail, préparée par une négociation entre partenaires sociaux, qui doit assurer aux entreprises les facultés d'adaptation dont elles ont besoin et apporter aux salariés les sécurités nécessaires.

### Un régime fiscal adapté à la situation des impatriés et des entreprises non-résidentes

- •• Exonération de l'impôt sur le revenu des primes d'impatriation et de la part de la rémunération se rapportant à l'activité exercée à l'étranger, à concurrence de 50 % de la rémunération totale, pour les salariés en mobilité intra-groupe ou recrutés directement à l'étranger, les dirigeants de société et, sous certaines conditions, des non-salariés ;
- •• Réduction de l'impôt sur les plus-values (exemption fiscale de 50 %) sur les revenus comme les dividendes, les intérêts, et les gains en capital d'origine étrangère ; exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, pendant cinq ans, pour les biens ou les actifs détenus hors de France par ces impatriés ;
- •• Un « service d'accueil fiscal unique » à la disposition des entreprises non-résidentes.

### Une offre linguistique démultipliée au travers des sections internationales

- •• 306 sections internationales ouvertes dans les établissements éducatifs offrent un double cursus intégrant des cours dispensés en langue étrangère par des enseignants natifs des pays correspondants ;
- •• De nouvelles ouvertures : classes de chinois créées à Montpellier et sections en langue arabe créées à Aix-Marseille, à Lyon, à Montpellier et à Versailles ; création annoncée d'une section en portugais (Brésil) à Créteil, d'une section en langue turque à Strasbourg et d'une section en coréen à Paris d'ici 2014, et de sections en anglais dans les quelques académies qui n'en sont pas dotées.



#### Une qualité de vie inégalée en France

- •• 2<sup>nd</sup> pays européen pour la qualité de vie (source : International living, 2011) ;
- •• 1re destination touristique mondiale (source: Organisation mondiale du tourisme, 2012);
- •• 3e rang européen, et 5e rang mondial pour l'adéquation des infrastructures de santé aux besoins de la société (Allemagne 12e rang ; Royaume-Uni 25e) (source : IMD, 2012) ;
- 6e rang mondial pour l'espérance de vie à la naissance (81,5 ans) (source PNUD, 2012).

# 2. Le choix de l'innovation et de l'excellence technologique

La qualité des chercheurs, la disponibilité des talents et un environnement très favorable à la recherche ont convaincu plus de 300 entreprises étrangères d'investir depuis 2001 dans la création de centres de R&D en France, dont plus d'une centaine au cours des trois dernières années.

### Les pôles de compétitivité

#### 71 pôles de compétitivité, écosystèmes ouverts et innovants

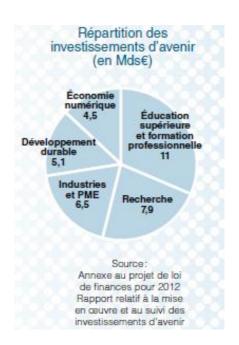
- •• 71 pôles de compétitivité dans lesquels entreprises, établissements publics de formation et laboratoires de recherche conduisent des projets collaboratifs. Ils se concentreront sur des produits ou prototypes destinés in fine au marché. Ils se positionneront à l'échelle internationale sur les secteurs de pointe et les technologies clés, et accueilleront les entreprises internationales du secteur industriel;
- •• Plus de 5 700 projets collaboratifs de R&D développés depuis 2005. Près de 600 entreprises étrangères implantées en France sont déjà membres des pôles (source : DGCIS, 2011) ;
- •• 2,7 Mds€ accordés par l'Etat et par les collectivités territoriales depuis 2008\*, auxquels s'ajoute l'effort de R&D des partenaires des projets, de l'ordre de 3 Mds€ (source : DGCIS rapport sur l'évaluation des pôles de compétitivité, juin 2012).
- \* Somme des financements du Fonds unique interministériel (FUI), de l'Agence nationale de la recherche, d'OSEO, du Programme pour l'innovation stratégique industrielle et des territoires, dans le cadre des appels à projets du FUI.



# La mobilisation pour la recherche et l'innovation

#### Le programme d'investissements d'avenir

- •• 35 Mds€ pour augmenter le potentiel de croissance en stimulant la recherche publique et partenariale, et en favorisant l'investissement dans des secteurs de pointe et des filières industrielles d'excellence ;
- •• Cinq priorités : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche scientifique et technologique, les filières industrielles d'excellence et les PME innovantes, les écotechnologies et l'économie numérique ;
- •• Evaluation des projets candidats par des jurys internationaux ; gestion par le « Commissariat général à l'investissement » (CGI), structure placée sous l'autorité du Premier ministre et dirigée, depuis juin 2012, par M. Louis Gallois, ancien président d'EADS ;
- •• 933 projets ont été sélectionnés au travers de 91 appels à projets, impliquant plus de 2 000 entreprises. 26,9 Mds€ avaient été affectés à l'été 2012 (source : CGI Rapport 2011-2012 relatif à la mise en oeuvre du programme des investissements d'avenir).



# Le « crédit d'impôt recherche », incitation fiscale sans équivalent en Europe

- •• Un crédit d'impôt de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, et de 5 % au-delà de ce montant, étendu aux dépenses d'innovation pour les PME dès 2013 (taux de 20% dans la limite de 400.000 €).
- •• Un levier puissant pour la recherche partenariale, puisque les dépenses sous-traitées à des organismes publics sont prises en compte à hauteur de 200 %, ce qui revient à doubler le crédit d'impôt (à concurrence de 12 M€) ;
- •• 17 700 entreprises, dont 2 000 entreprises étrangères implantées en France, recourent au crédit d'impôt recherche. L'avantage fiscal pour les entreprises a représenté 5 Mds€ en 2010 (source : Ministère de l'éducation supérieure et de la recherche, 2012) ;
- •• La France au 1er rang européen pour les activités de R&D s'agissant de la fiscalité d'entreprise, en tenant compte des bases d'imposition, des règles d'amortissement, des exonérations et des crédits d'impôt (KPMG, Choix concurrentiels, 2012).

# Des universités et instituts de recherche ouverts aux partenariats avec les entreprises

- •• Les universités françaises peuvent nouer des partenariats avec les entreprises, mobiliser des fonds au travers de fondations universitaires et créer des filiales commerciales pour gérer des portefeuilles de brevets ;
- •• Les « Initiatives d'excellence » (Idex) vont faire émerger 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Les projets sont financés à hauteur de 6,35 Mds € par le programme d'investissement d'avenir ;
- •• Mise en place de 23 « Pôles de recherche et d'enseignement supérieur » regroupant près de 60 universités, des centres hospitaliers, des établissements d'enseignement supérieur et des établissements de recherche (ENSAM, Institut de Physique de Grenoble, Institut de Physique du Globe de Paris, etc...);
- •• Les IRT (Instituts de recherche technologique) rassemblent les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé. L'enveloppe publique dédiée aux IRT est de 2 Mds €.

#### Dépôts de brevets

- La France se classe au 2e rang européen et au 4e rang mondial pour les dépôts de brevets
- 7 664 brevets internationaux en 2011 (source : OMPI, 2012).

#### Brevet unitaire européen

Dès 2014, tout inventeur pourra demander à l'Office européen des brevets (OEB) un brevet unitaire européen lui assurant une protection dans 25 Etats membres. La protection sera unifiée et les coûts seront diminués. Les demandes pourront être introduites en langue française. Paris accueillera le siège de la Cour européenne des brevets.

« Investir à Saclay, centre de R&D majeur en France, nous donne l'opportunité de travailler en étroite relation avec le milieu universitaire, de collaborer avec d'autres entreprises et d'accéder à des technologies que nous ne possédons pas en interne. »

Chuck Davis

Vice-président R&D de Kraft Foods Europe

Moteurs d'innovation, de croissance et d'emploi, l'Economie numérique et la croissance verte sont au coeur de l'ambition industrielle et technologique de la France.

# Priorité à l'économie numérique et à la croissance durable

#### La France pleinement engagée dans l'économie numérique

- •• L'économie numérique représente 3,7 % de l'emploi en France, 5,2 % du PIB, 7,9 % de la valeur ajoutée totale du secteur privé et plus d'un quart des activités en R&D du secteur privé (source : rapport Mc Kinsey, 2011 Impact d'Internet sur l'économie française) ;
- •• Des réseaux de télécommunication parmi les meilleurs au monde, des investissements dans le « cloud computing », une croissance de 25 % par an du commerce en ligne, 5 pôles de compétitivité dédiés (Cap Digital, Images et réseaux, Minalogic, SCS, Systematic) soutiennent ce développement ;
- •• Parmi les entreprises étrangères implantées sur le marché français : Ad Ultima, Yahoo, Brightcove UK Ltd, Celum France, Intel, Glam Media, Neovini, Jovent, Microsoft, Peppercan, Google, Teamquest Corp, Wave Software, TurboHercules, 360 Innovation, Experian Cheetahmail, eCairn France;

#### Déploiement du très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire

Un schéma de déploiement concret du très haut débit numérique, échelonné dans le temps et dans l'espace, et coordonné entre l'ensemble des acteurs (opérateurs, collectivités territoriales, Etat) sera présenté et mis en œuvre en février 2013.

#### La transition écologique et énergétique

#### Le cadre législatif et réglementaire

- •• Le « paquet Energie-Climat » adopté en 2008 par l'Union européenne retient une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, un accroissement de 20 % de l'efficacité énergétique et 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE ;
- •• La France s'est fixé (lois « Grenelle I » de 2009 et « Grenelle II » de 2010) un objectif plus ambitieux, de 23 %, concernant la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale à l'horizon 2020 ;
- •• Elle a engagé, au travers de la « **Conférence environnementale** » lancée en septembre 2012, une concertation nationale portant en particulier sur la gestion de la transition énergétique et la préservation de la biodiversité. Une **loi de programmation pour la transition énergétique** sera présentée courant 2013.

#### Un marché attractif

- •• Un marché français innovant et porteur, qu'il s'agisse des énergies renouvelables, des véhicules décarbonés, des réseaux intelligents, des transports et infrastructures durables. 7 pôles de compétitivité dédiés aux écotechnologies, et 9 pôles consacrés à l'énergie;
- •• Forte présence des groupes étrangers sur le marché français de l'énergie et des éco-technologies, à l'image de General-Electric et Siemens, Enercon, Vestas, Sunpower, Siemens, Bombardier, JohnnsonControls et Toshiba :
- • Quatrième pays au monde par le bas niveau d'émission de gaz à effet de serre par rapport au PIB; empreinte carbone inférieure à celle d'autres pays européens, dont l'Allemagne ou le Royaume-Uni (source : IMD World Competitiveness Yearbook, 2012).

# Des structures dédiées et des incitations pour stimuler les partenariats industrie-recherche

- •• Onze « Instituts d'excellence en énergies décarbonées » pour soutenir les partenariats de long terme entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises (920 millions d'euros d'incitations au titre du Programme d'investissements d'avenir) ;
- •• Des centres de recherche d'excellence mondiale, parmi lesquels l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) ; le pôle Grenoblois sur les « smart grids » ou le CNRS PROMES sur l'énergie solaire thermodynamique à Perpignan ;
- •• Tarifs d'achat spécifiques pour l'électricité produite à partir de sources renouvelables ; éco-prêt à taux zéro pour financer les travaux de rénovation thermique, déductibilité fiscale de certains travaux d'efficacité énergétique (TVA à taux réduit et/ou crédit d'impôt spécifique) ; « prêts verts » bonifiés et garantis pour les PME ;
- •• 2,8 Mds€ consacrés, dans le Programme d'investissements d'avenir, aux investissements dans les démonstrateurs en énergies décarbonées et la chimie verte, les véhicules du futur, les réseaux électriques intelligents et l'économie circulaire ;
- •• Développement des véhicules électriques et hybrides soutenu par le Plan automobile lancé par le gouvernement français en juillet 2012.

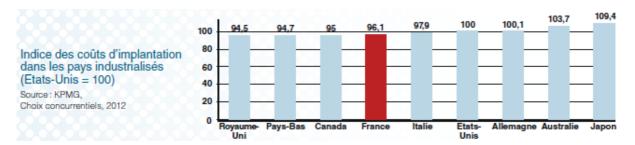
# 3. Le choix des talents et de la compétitivité

La France fait la preuve de son attractivité : plus de 600 investisseurs étrangers y localisent, chaque année, de nouveaux investissements créateurs d'emploi. Ils y trouvent les conditions compétitives pour l'implantation et l'exercice de leur activité.

## Une structure de coûts compétitive

#### Coûts d'implantation et d'exploitation : la France en bonne position

•• L'étude de KPMG « Choix concurrentiels » sur la localisation des entreprises à l'échelle internationale, qui compare les coûts d'implantation et de fonctionnement des entreprises dans neuf pays industrialisés et cinq émergents, place la France en bonne position devant les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, l'Australie et l'Italie ;



- •• Coût complet de la main-d'oeuvre (salaires, charges obligatoires et autres) inférieur en France à celui observé aux Etats-Unis, en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Japon (source : KPMG, Choix concurrentiels, 2012) ;
- •• Premier rang en Europe pour les activités de R&D et 6e rang pour les activités industrielles s'agissant de la fiscalité d'entreprise tenant compte des bases d'imposition, des règles d'amortissement, des exonérations et des crédits d'impôt (source : KPMG, Choix concurrentiels, 2012);
- •• Coût de location des bureaux (en €/m²/an) moins élevé à Marseille (240 €/m²) ou à Lyon (260 €/m²) qu'à Francfort (408 €/m²) ou à Amsterdam (423 €/m²) ; coût à Paris centre d'affaires (875 €) inférieur à celui à Londres Westend (1 978 €) (source : Cushman & Wakefield, Office space across the world, 2012).

# Une décision récente : l'allègement du coût du travail pour les entreprises

- •• Le « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » présenté en novembre 2012 prévoit un allègement de 20 Mds€ du coût du travail pour les entreprises ;
- •• A cette fin, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sera calculé, dès 2013, en proportion de la masse salariale de l'entreprise, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC (4% en 2013, puis 6% à partir de 2014) ;
- •• Les PME et ETI pourront bénéficier du CICE dès 2013 dans le cadre d'un mécanisme de préfinancement ;

#### Un des marchés de l'énergie les plus compétitifs au monde

- •• 1<sup>er</sup> pays au monde pour la qualité de son électricité, sa disponibilité et son accès (source : KPMG et Institut Choiseul, 2012) ;
- •• Le tarif HT de l'électricité à usage industriel (8 c€/KWh) est inférieur à celui de l'Allemagne (8,9c€/KWh) et du Royaume-Uni (10,9 c€/KWh) (source : Eurostat 2012) ;
- •• Le tarif HT du gaz naturel à usage industriel est moins élevé en France (3,7 c€ par giga-joule) qu'en Allemagne (4,6c€ par giga-joule), et reste inférieur à la moyenne des prix en Europe (source : Eurostat 2012).

### L'élargissement du crédit d'impôt pour la production de films internationaux

•• Le plafond du crédit d'impôt de 20% est porté de 4 à 10 M€ par film, d'ici 2014.

La qualité de l'enseignement en France est reconnue. Combinée avec celle de la main-d'oeuvre, elle constitue un atout décisif pour les choix de localisation.

# Une main-d'oeuvre qualifiée et productive

#### Une forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur

- •• Sixième rang des pays de l'Union européenne pour la part des jeunes de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (France : 43 %, Allemagne : 26 %) (source : OCDE, Regards sur l'éducation 2012) ;
- •• Taux le plus élevé dans l'Union européenne, parmi les moins de 29 ans, de diplômés dans l'année issus d'un cycle d'études supérieures en Sciences et Technologies en 2009.

Part de diplômés issus d'un cycle d'études supérieures en Sciences et Technologies en 2009 (pour 1000 de la population âgée de 20 à 29 ans)

Eurostat, 2012

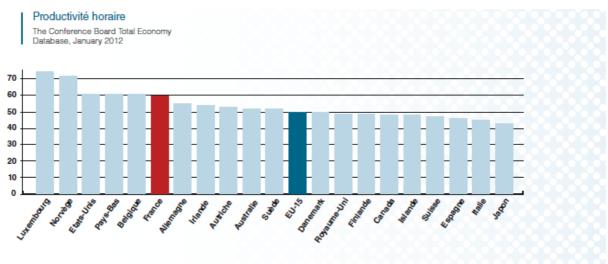
France	20,2
Royaume-Uni	17,5
Allemagne	13,5
Suède	13

#### Un système éducatif reconnu

- •• Trois écoles de commerce françaises figurent dans le "Top 10" du classement « European Business Schools Ranking 2012 » du Financial Times : HEC Paris, l'INSEAD et l'ESCP Europe ;
- •• Vingt universités et grandes écoles françaises parmi les 500 meilleures universités (Classement de Shanghai, 2012) ;
- •• Vingt-cinq établissements français d'enseignement supérieur parmi les 392 établissements ayant contribué à la formation des dirigeants des entreprises classées par « Fortune Global 500 » (École des Mines Classement international professionnel des établissements d'enseignement supérieur 2011);
- •• 4e pays au monde pour l'accueil des étudiants étrangers, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, avec plus de 285 000 inscriptions dans l'enseignement supérieur (source : Campus France, 2011).

#### Une main-d'oeuvre productive

•• 4e rang dans l'Union européenne pour la productivité horaire de la main-d'oeuvre, derrière les pays du Benelux, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni (source : Conférence Board, 2012) ;



Nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées (en 2011)

Pays	Nombre hebdomadaire moyen d'heures habituellement travaillées par les salariés (en 2011) Eurostat, 2012
Espagne	37,1
France	36,6
UE 27	36,4
Royaume-Uni	36,2
Italie	36,1
Suède	35,9
Belgique	35,1
Allemagne	34,6

Pays	Nombre hebdomadaire moyen d'heures habituellement travaillées par les cadres (en 2011) Eurostat, 2012	
France	44,6	
Royaume-Uni	43,8	
Espagne	43,2	
Allemagne	43	
Italie	42,9	
UE 27	42,8	
Belgique	42,6	
Suède	39,7	

« La main-d'œuvre française compte probablement parmi les plus productives dont nous disposons. C'est un extraordinaire vivier de talent et d'innovation. »

Favorisée par une situation géographique centrale en Europe, la France offre des infrastructures efficaces, des liaisons faciles vers les marchés extérieurs et une localisation idéale pour les activités de logistique.

### Des infrastructures d'excellence

#### Des liaisons rapides et efficaces vers les marchés extérieurs

- •• Deuxième place en Europe pour les lignes de chemin de fer à grande vitesse (source : Union Internationale des Chemins de Fer, 2012) ;
- •• Premier réseau routier en Europe (source : Eurostat, 2012) ;
- •• Aéroport Paris Charles de Gaulle : premier aéroport européen pour les passagers et deuxième plate-forme de fret en Europe (source : Airport Council International, 2012) . Aéroport du Bourget : premier aéroport d'affaires d'Europe (source : ADP, 2011) ;
- •• Deux ports français parmi les dix premiers ports européens, en tonnage : Marseille (5e) et Le Havre (8e) (source : Port de Rotterdam, 2012).

#### Une localisation de choix pour les plates-formes européennes

- •• Nombreuses sociétés étrangères spécialistes de la logistique implantées en France : Kuehne + Nagel (Suisse), DHL Supplychain (Allemagne), Wincanton (Royaume-Uni), FEDEX (Etats-Unis), par exemple ;
- •• Premier pays en Europe pour l'accueil des investissements étrangers dans la logistique (source : Baromètre de l'attractivité européenne, Ernst & Young 2011) ;
- •• Amazon a installé trois centres logistiques en France (région Centre en 2007, Rhône-Alpes en 2010, Bourgogne en septembre 2012) et annoncé en novembre 2012 la création d'un nouveau centre logistique courant 2013 dans la région Nord Pas-de-Calais ;
- •• Fedex a placé en 1999 son « hub » Europe-Afrique-Moyen-Orient, aujourd'hui l'un de ses trois « hubs » mondiaux avec Canton et Memphis, à Paris-Roissy-CDG ;
- •• IKEA a installé en 2009 une plate-forme à Fos-sur-Mer.

« La France était prête pour l'e-commerce plus tôt que certains de ses voisins ; c'est un marché très mature à cet égard. »

**Marc Onetto,** Vice-président d'Amazon

#### Des infrastructures de télécommunication performantes

- •• Taux de pénétration de l'Internet haut-débit en France de 35,9 % en 2011 (Source : OCDE, Broadband statistics, décembre 2011) ;
- Avec 23,1 millions d'abonnés au 1er trimestre 2012, le marché du haut et très haut débit est en pleine expansion (source : ARCEP, mai 2012) ;
- •• La France compte 69,5 millions de clients des services mobiles au 31 mars 2012 (source : DGCIS, 2012).

#### Une diversité des territoires et un potentiel foncier exceptionnels

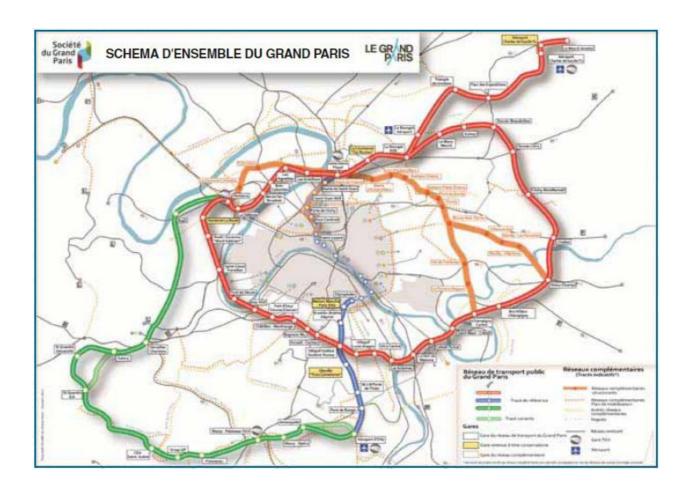
- •• La France, 1er pays d'Europe par la superficie ; 1,5 fois celle de l'Allemagne, 2,5 fois celle du Royaume-Uni ;
- •• Des régions françaises attractives et connectées par des réseaux d'infrastructures performantes. Toutes les régions de métropole ont accueilli de nouveaux investissements étrangers dans les trois dernières années :
- •• Des spécialisations industrielles et technologiques renforcées localement par les pôles de compétitivité ; des régions et des métropoles françaises ouvertes sur l'Europe et sur le monde.
- •• Paris, 1re ville d'Europe pour l'accueil des sièges d'entreprises du classement « Fortune Global 500 ».

Rang	Ville	Pays	Nombre de sociétés classées par Fortune
1	Tokyo	Japon	48
2	Pékin	Chine	44
3	Paris	France	19
4	New York	Etats-Unis	18
5	Londres	Royaume-Uni	17

Source: Classement Fortune «Global 500 », 2012

# Projet du « Grand Paris » : un nouveau réseau de transports publics d'ici 2025

- •• Un projet pour promouvoir le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. La recherche, l'innovation et la valorisation industrielle seront favorisées, sur des territoires qui comptent aujourd'hui 80 000 chercheurs, 7 pôles de compétitivité, 850 laboratoires de recherche ;
- •• 20 Mds€ seront consacrés, à l'horizon 2025, à la construction d'un métro automatique à grande vitesse de plus de 155 km reliant les grands pôles économiques et urbains (57 gares nouvelles) et 12,5 Mds€ pour la modernisation du réseau existant ;
- •• Projet de développement d'ici 2020, sur le plateau de Saclay (sud de Paris), du premier campus scientifique et technologique d'Europe.



# L'AGENCE FRANÇAISE POUR LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

#### Un réseau de partenaires

L'agence française pour les investissements internationaux (AFII) est l'agence nationale chargée de la promotion de la France à l'étranger, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux. Elle est l'organisme de référence sur l'attractivité et l'image économique de la France. Elle s'appuie sur un réseau international composé de 23 bureaux « Invest in France ». Elle travaille en partenariat étroit avec les agences régionales de développement économique en France, pour accompagner les sociétés étrangères dans la réalisation de leurs projets d'investissement et leur développement en France.

#### L'AFII offre une large gamme de services aux investisseurs

Mobilisation d'expertises : l'AFII délivre des informations sur la fiscalité, le droit du travail, l'expatriation de salariés étrangers et toutes les réglementations qui s'appliquent au projet d'investissement ;

Recherche du lieu d'implantation : soutien dans l'identification de sites adaptés et l'organisation de visites avec des partenaires territoriaux ;

Mise en contact : l'AFII facilite ou organise les contacts avec les autorités publiques, aux échelons national et local ;

Évaluation des aides et incitations : l'AFII peut recenser, à l'échelle régionale, nationale ou européenne, les aides auxquelles le projet peut prétendre ;

Informations sur les opportunités ouvertes par les pôles de compétitivité.

L'AFII, par ailleurs, produit et diffuse de l'information sur les atouts de la France et sur son attractivité, sur les flux de l'investissement international mobile et sur les déterminants de l'attractivité. Elle recommande aux autorités françaises des mesures de nature à renforcer l'attractivité de la France.

# L'AGENCE FRANÇAISE POUR LES INVESTISEMENTS INTERNATIONAUX 150 collaborateurs dans 28 métropoles mondiales



Directeur de la publication : David Appia, Président. Réalisation et rédaction : AFII, Pôles Information / Expertises. Coordination éditoriale : Alexandra Chabut.

Janvier 2013

Conception, réalisation

Imprimé sur papier écologique